



Le San Mya Infos
Compte-rendu du Conseil Municipal
Vendredi 5 décembre 2025

Etaient présents :

Sébastien DESHAYES - Valérie DA FONTE - Anthony TISSEUR - Laure SIRGUEY
Cédric BECKER - Céline BLONDEAU - Marc BOUTEILLE - Claudine FARGIER
Michel FAURE - Valentino GOFFART - Françoise MERLLIE - Cédric NICLOU

Absents et excusés :

Valérie AUBRY : Pouvoir donné à Sébastien DESHAYES
Sophie THIVILLIER : Pouvoir donné à Valérie DA FONTE
Yves LAURANSON: Pouvoir donné à Françoise MERLLIE

A l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
- Projet MAM / Bibliothèque : demande de subvention DETR 2026
- Souscription d'un emprunt pour la construction du CTM
- Décision modificative du budget principal 2025
- Communauté de Communes de Forez-Est :
 - Convention de versement partiel des produits de la taxe d'aménagement perçus dans l'emprise des zones d'activités économiques
 - Convention de mise à disposition de service pour l'exercice de la compétence assainissement collectif
 - Convention de gestion des prestations techniques de travaux de maintenance et d'entretien de la ZA de Sagnelonge entre la CCFE et la Commune de Saint-Médard-en-Forez
 - Subdélégation de l'exercice du droit de préemption urbain
 - Approbation du rapport d'activité 2024
- Actualisation de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal
- Questions diverses



Le vendredi 30 janvier 2026

N'oubliez pas de regarder l'....

Agenda!
Communal en Page 2.

Jeudi 8 janvier à 13h30

- Marche pour tous - Galette

Samedi 17 janvier à 10 heures en Mairie

- Assemblée Générale du Comité des Fêtes

Mardi 27 janvier

- Rencontre membres de la FNACA – Tirage des rois

Vendredi 30 janvier à partir de 19 heures à la Halle des Sports

- Cérémonie des vœux du Maire

Samedi 31 janvier à 10 heures à la salle d'animation

- AG Boule de Saint-Médard

Samedi 31 janvier à 20 heures à la Halle des Sports

- Tartibasket

Samedi 7 février à la salle d'animation

- Concours de coinche des Saint-Fêtards

Samedi 28 février

- Carnaval du Comité d'Animation



A l'image des champs qui donnent vie à notre territoire, cultivons la convivialité et le lien social !
Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES et son équipe vous invitent chaleureusement à la cérémonie des vœux.

**Vendredi 30 janvier 2026,
à partir de 19 heures
Halle des Sports
de Saint-Médard-en-Forez.**



VIENT AVEC TON ACCESOIRE AUX COULEURS DU CLUB

SOIRÉE

TARTIBASKET

SAMEDI 31 JANVIER 2026
À 19H

REPAS ADULTE : 17 EUROS
REPAS -12 ANS : 10 EUROS (SALADE, DEMI TARTIFLETTE, DESSERT)

RESERVATION EN LIGNE:

SI RENSEIGNEMENT:
• SYLVIE BERHOUA: 07 81 81 30 88
• STEPHANE BENASSIE: 06 60 73 88 72

CHAQUE MINEUR DOIT ÊTRE
ACCOMPAGNÉ D'UN PARENT

Le procès-verbal de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité.

Projet MAM / Bibliothèque : Demande de subventions

Construction d'une maison des assistantes maternelles : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026.

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, indique aux membres du Conseil Municipal que la commune peut prétendre au soutien des services de l'Etat et percevoir une subvention au titre de la DETR 2026 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux). Il est proposé alors de solliciter une aide financière à hauteur de 72 919 euros.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026.

Construction d'une bibliothèque : Demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'appel à partenariat – Développement des bibliothèques.

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, indique aux membres du Conseil Municipal que la commune peut prétendre au soutien du Département de la Loire et percevoir une subvention au titre de l'Appel à Partenariat – Développement des bibliothèques. Il est proposé alors de solliciter une aide financière à hauteur de 116 991 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de solliciter une subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'appel à partenariat – Développement des bibliothèques.

Souscription d'un emprunt pour la construction du CTM, Centre Technique Municipal

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, souligne que, dans le cadre du projet de construction du CTM, Centre Technique Municipal, il y a lieu de recourir à un emprunt pour financer cette opération. Il est proposé la souscription d'un emprunt d'un montant de 200 000 € sur 25 ans, aux conditions négociées avec le Crédit Agricole, notamment un taux fixe de 4.08 % et des échéances trimestrielles. Cette proposition remplace l'emprunt initialement prévu à hauteur de 360 000 € dans le budget primitif 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de recourir à l'emprunt pour financer le projet.

Décision modificative du budget principal 2025

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, rappelle que le budget primitif a été voté le 28 mars 2025. Il explique qu'en raison de questions de sécurité, la commune a mandaté une entreprise pour effectuer des travaux de débroussaillage au lieudit de Fonfarlan, après plusieurs mises en demeure infructueuses du propriétaire. Conformément à l'article L2213-25 du CGCT, la commune peut engager ces travaux à la place du propriétaire et lui demander le remboursement des frais. Il est proposé d'inscrire ces crédits de 1 500 euros dans le budget, en présentant un tableau récapitulatif des nouveaux crédits à voter en section fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition et vote les nouveaux crédits en section fonctionnement.

Communauté de Communes de Forez-Est

Convention de versement partiel des produits de la taxe d'aménagement perçus dans l'emprise des zones d'activités économiques.

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, rappelle que, conformément au Pacte Fiscal et Financier et à la délibération du 7 février 2024, un projet de convention de partage partiel des produits de la taxe d'aménagement dans les zones d'activité économique a été élaboré.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, ce projet de convention.

Convention de mise à disposition de service pour l'exercice de la compétence assainissement collectif

Madame Laure SIRGUEY, troisième adjointe, rappelle la modification des statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est pour y intégrer, à partir du 1^{er} janvier 2025, les compétences facultatives d'eau potable et d'assainissement collectif. La commune de Saint-Médard-en-Forez mettra à disposition une partie de ses services techniques pour assurer l'exploitation et la maintenance des équipements liés à l'assainissement, tout en conservant la gestion administrative de ses agents. La Communauté de Communes de Forez-Est remboursera ces services selon un coût horaire fixé à 25 € net, incluant divers frais techniques et opérationnels. La convention, d'une durée initiale d'un an renouvelable, vise à garantir la continuité du service public lors du transfert de compétences.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la convention de mise à disposition de service pour l'exercice de la compétence assainissement collectif avec la Communauté de Communes de Forez-Est.

Convention de gestion des prestations techniques de travaux de maintenance et d'entretien de la ZA de Sagnelonge entre la CCFE et la Commune de Saint-Médard-en-Forez

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, présente le projet de convention relative à la gestion des prestations techniques de travaux de maintenance et d'entretien de la zone d'activités de Sagnelonge, élaborée en accord avec la Communauté de communes de Forez-Est. Cette convention formalise les modalités techniques et financières pour assurer la continuité et la qualité des services techniques liés à l'entretien de la zone, conformément à la compétence transférée à la CCFE en matière d'aménagement et d'entretien des zones d'activités. Le document précise que cette convention couvre notamment l'entretien des espaces verts (tonte, taille, débroussaillage) et la voirie (déneigement, nettoyage, avaloirs), et prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2026. Elle est conclue pour une durée initiale d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour une période maximale de trois ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, cette convention relative à la gestion des prestations techniques de travaux de maintenance et entretien de la zone d'activités de Sagnelonge.

Subdélégation de l'exercice du droit de préemption urbain

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, a présenté l'exposé concernant l'exercice du droit de préemption urbain (DPU) et du droit de préemption renforcé (DPUr), qui s'appliquent dans le cadre du plan local d'urbanisme pour favoriser l'intérêt général, notamment en matière d'aménagement, d'habitat, d'économie, de patrimoine et d'espaces naturels. La compétence de la Communauté de Communes de Forez-Est, transférée par délibération du 29 mai 2024, permet d'instaurer et d'exercer ces droits sur les zones U (zones urbaines) et AU (zones à urbaniser), tout en excluant les zones à vocation économique. Il est proposé de déléguer l'exercice de ces droits au Maire pour une meilleure efficacité, notamment en raison des délais stricts de notification et de transmission. Après en avoir discuté, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de déléguer au Maire l'exercice des droits de préemption urbain et renforcé sur les zones U et AU, sauf en zones économiques, pour la durée du mandat, avec possibilité de retrait par une nouvelle délibération.

Approbation du rapport d'activité 2024

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, présente le rapport d'activité de la CCFE de l'année 2024. C'est une vision complète de toutes les actions par l'EPCI. Il retrace les grandes étapes et les temps forts de l'année précédente aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire tout au long de l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend acte à l'unanimité, la présentation ce rapport d'activité.

Voici quelques informations clés :



65 592
habitants
(population totale au 01/01/2024)



118,6
habitants par km²



740
établissements
agricoles*



26 025
emplois*



32 661
logements



5,2 %
de taux de chômage
sur Forez-Est
(au 1^{er} janvier 2024, contre 7,6 % de taux de chômage dans le département de la Loire)

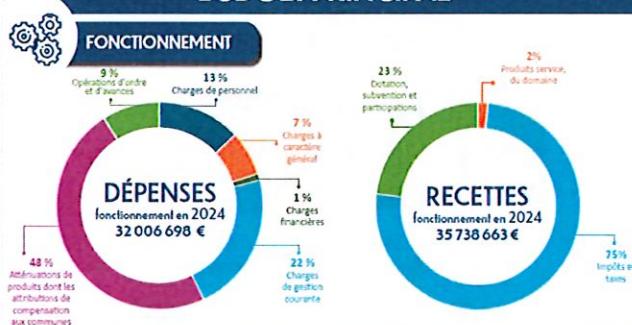


7 480
établissements
tous secteurs
confondus*

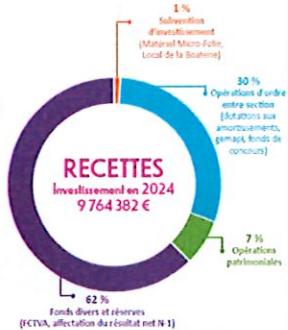


71 %
des emplois situés
dans les 6 centralités*
(Feurs, Veauche, Chazelles-sur-Lyon,
Montrond-les-Bains, Panassières et
Balbigny)

BUDGET PRINCIPAL



INVESTISSEMENT



10 062
tonnes
d'ordures ménagères résiduelles

3 737
tonnes
d'emballages et de papiers

2 224
tonnes de verre

376
tonnes
de déchets alimentaires collectés

20 000
tonnes
de déchets collectés sur les 5 déchèteries

215 000
visites en déchèteries

438
Interventions dans 41 bâtiments
communaux (crèches et autres établissements
d'accueil du jeune enfant, siège et
antennes CC Forez-Est, bâtiments
économiques, maisons de santé...)

44 500 km
parcours avec les
véhicules techniques



23
zones économiques entretenues
par les agents

Actualisation de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, rappelle que la dotation globale de fonctionnement est calculée en fonction de critères, notamment la longueur de la voirie communale. Il souligne que le tableau récapitulatif des voies n'a pas été mis à jour depuis la dénomination des voies, ce qui est essentiel pour obtenir des subventions. Des mesures ont été réalisées pour actualiser ces données, déterminant un linéaire total de 23 547 mètres, comprenant 21 732 mètres goudronnés et 1 815 mètres non goudronnés.

Après cet exposé, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le nouveau tableau et la nouvelle longueur de voirie.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Fermeture mairie

La mairie sera fermée les 26 et 27 décembre ainsi que le 2 janvier 2026.

Parc à sapin sur le parking vers les conteneurs à poubelle, au Bourg

Nous mettons à disposition un espace pour le dépôt des sapins usagés. Il se situe au Bourg, sur le parking près des conteneurs enterrés, à partir du 5 janvier jusqu'au 18 janvier 2026. Les sapins doivent être dépouillés de décorations et autres éléments non naturels.

Nouveaux horaires Restaurant « La Table des Moulins » à compter de janvier 2026

Sébastien et Marlène VALOUR vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année et vous annoncent la fermeture du restaurant les 24 et 25 décembre puis du 30 décembre au 8 janvier 2026.

Ils vous annoncent également les nouveaux horaires du restaurant à compter du 9 janvier à savoir : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10 à 14h30, samedi de 10 à 17 heures et dimanche de 10 à 15h30.



Stop aux incivilités



Afin de garantir un accueil de qualité, fondé sur le respect mutuel, nous vous invitons à partager les principes suivants :

ENGAGEMENTS DES USAGERS

- Être polis et respectueux envers les agents et les autres usagers.
- Utiliser un langage courtois et non offensant.
- Faire preuve de patience et de compréhension, même en cas d'attente ou de difficulté.
- Respecter les locaux, équipements et documents mis à disposition.
- S'abstenir de tout comportement ou propos violent, injurieux, discriminatoire ou menaçant.

ENGAGEMENTS DES AGENTS

- Être polis et respectueux envers les usagers.
- Accueillir chaque usager avec écoute, disponibilité et impartialité.
- Fournir une information claire, exacte et adaptée aux demandes.
- Traiter chaque dossier dans le respect des délais réglementaires et des règles d'équité.
- Orienter, conseiller et accompagner dans la bienveillance.

En restant poli, ça marche aussi !
Ensemble, le respect mutuel est la clé d'un service public efficace.

Fiches pratiques de la CCFE : Eau et Assainissement

Fiche pratique

FOREZ-EST communauté de communes

EAU POTABLE



À partir du 1^{er} janvier 2026, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif sera transférée à la Communauté de Communes Forez-Est.

Quels changements pour les habitants ?
Concrètement, il n'y aura pas de bouleversement au quotidien : les usagers continueront à recevoir de l'eau potable comme aujourd'hui. Pour votre commune, la maîtrise d'ouvrage reste au SIEMLY et le mode d'exploitation reste à Suez

En pratique :

- L'entretien et les interventions techniques sur le réseau relèveront de Suez.
- En cas de fuite ou d'anomalie, vous devrez contacter le service eau potable de Suez.
- Pour toute question administrative (emménagement, déménagement, problème de facture...) ou technique, l'interlocuteur sera Suez

Un numéro à communiquer à vos habitants
09 77 40 84 08 (ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h)
Numéro d'astreinte - 09 77 40 11 31
Site internet
www.toutsurmonniveau.fr

Retrouvez toutes les informations sur notre site internet ou flashez ici 

Fiche mémo

ASSAINISSEMENT COLLECTIF



À partir du 1^{er} janvier 2026, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif sera transférée à la Communauté de Communes Forez-Est.

Quels changements pour les habitants ?
Concrètement, il n'y aura pas de bouleversement : au quotidien les eaux usées continueront à être collectées et traitées. Pour votre commune, la maîtrise d'ouvrage et le mode d'exploitation seront transférés à la CC Forez-Est.

En pratique :

- En cas d'anomalie, vous devrez contacter le service assainissement collectif de la CC Forez-Est.
- Pour toute question administrative (emménagement, déménagement, problème de facture...) ou technique, l'interlocuteur sera la CC Forez-Est.

Un numéro à communiquer à vos habitants
04 77 28 29 36
Une adresse mail
contact.eau@forez-est.fr

Retrouvez toutes les informations sur notre site internet ou flashez ici 

Edito des conseillers départementaux du canton de Feurs

Chers habitants du canton de Feurs,

En tant que conseillers départementaux, en cette fin d'année, nous souhaitons vous adresser quelques mots afin de vous réaffirmer notre engagement, notre soutien et notre entière mobilisation pour la Loire et pour vous.

Comme vous les savez, cette année 2025 aura été marquée par un contexte économique et politique particulièrement instable. Cette situation compliquée a des conséquences négatives pour les Départements qui voient directement leur fonctionnement impacté par les décisions gouvernementales.

Ainsi, et dans une volonté de transparence avec vous, l'accompagnement des projets communaux, s'il demeure notre objectif politique, se heurte actuellement à l'état dégradé de nos finances. Face à toutes ces difficultés, nous restons optimistes, confiants et continuons malgré tout à aider les projets qui contribuent au dynamisme et à l'attractivité de notre canton forézien, comme nous nous y sommes engagés.



Dans ce contexte financier atrophié, le Département et sa majorité entendent bien poursuivre leurs efforts dans plusieurs domaines essentiels : amélioration du réseau routier départemental (320 km linéaire de routes sur notre canton), soutenir le tissu associatif, accompagner les personnes âgées et les familles ou encore aider les projets éducatifs et culturels. Ces actions souvent discrètes, contribuent pourtant, au quotidien, à la qualité de vie dans nos communes.

À l'écoute des élus (es) locaux et de la population, nous avons à cœur de faire remonter vos préoccupations, de défendre les dossiers de notre territoire et de veiller à ce que chacune des 33 communes de notre canton bénéficie d'un appui adapté à ses besoins.

Nous souhaitons saluer le travail remarquable des municipalités de par leur engagement, de par leur sens du service public et de l'intérêt général et nous les remercions pour nos échanges respectueux et de bonne collaboration.

Parce que l'intérêt du canton est notre priorité, nous continuons à agir AVEC vous, POUR vous, ENSEMBLE.

Pour cette nouvelle année 2026, nous vous souhaitons nos meilleurs vœux de bonheur, de réussite et santé.

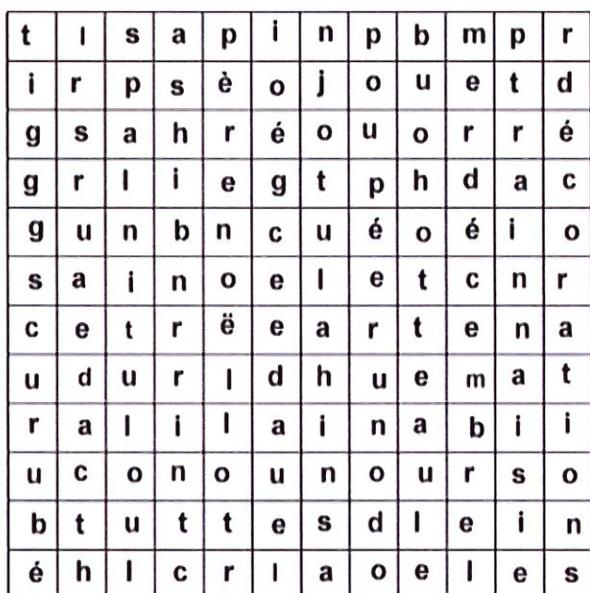
Marianne DARFEUILLE
Conseillère Départementale

Pierre VERICEL
Conseiller Départemental

Le petit écho de la Com'

Des petits jeux pour les enfants ce mois-ci !

RETRouve LES MOTS.



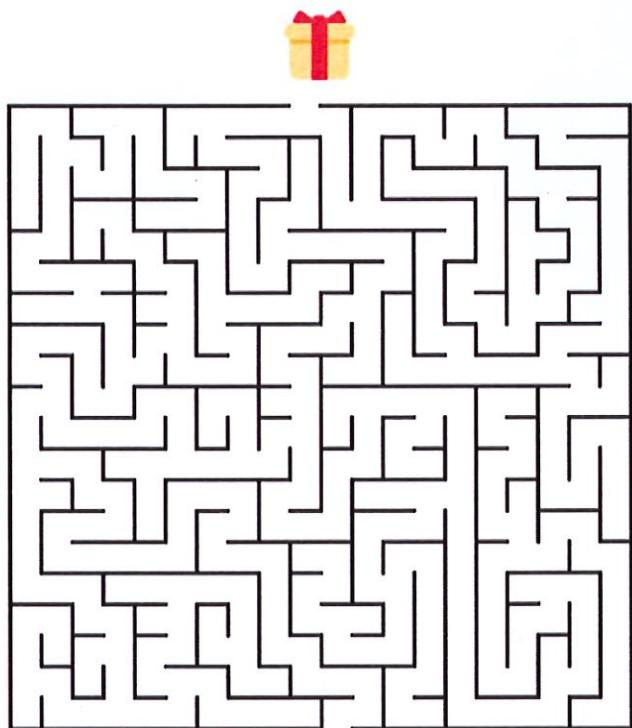
PERE-NOEL, TRAINEAU, RENNE, HOTTE, SAPIN,
LUTIN, DECORATIONS, ETOILE, GUIRLANDE,
DECEMBRE, JOUET, TRAIN, POUPEE, NOUNOURS,
CADEAU



Tête à modeler



TROUVE LE CHEMIN POUR POSER
LE CADEAU SOUS LE SAPIN



Tête à modeler



La commission Communication vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année ! Nous avons hâte de vous retrouver pour la cérémonie des vœux du Maire, le vendredi 30 janvier.

Le thème 2026 ? Les agriculteurs !

Un choix fort et symbolique, mis en avant sur la carte de vœux et dans le bulletin communal.

Un grand merci à Léo BLANCHON pour son formidable travail auprès des agriculteurs du village : grâce à lui, nous aurons de magnifiques photos et vidéos qui feront vivre notre patrimoine et laisseront une belle trace pour les générations futures.

Notez la date et venez partager ce moment convivial avec nous !